

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
**« UN SECOND SOUFFLE... MAIS UN SOUFFLE COURT », DIT
LE CONSEIL NATIONAL DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES**

Montréal, le 16 juin 2020 – Le Premier Ministre du Canada Justin Trudeau a annoncé aujourd’hui les modalités de la prolongation de la Prestation canadienne d’urgence (PCU).

« En prolongeant la PCU, on donne un second souffle, mais un souffle bien court, pour les travailleurs et travailleuses sans emploi et sans accès à l’assurance-emploi. C’est peu, même si cela aidera nombre de travailleurs et travailleuses à passer les deux prochains mois », a déclaré Pierre Céré, porte-parole du Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC).

Le Conseil national des chômeurs et chômeuses attend avec impatience plus de détails sur ces modalités, mais s’inquiète de l’intention du Premier Ministre d’aller de l’avant avec le projet de loi C-17 et ses mesures punitives et arbitraires.

« Le Premier Ministre affirme que le Canada devra se baser sur les meilleures pratiques internationales : peut-être, à ce moment, le gouvernement canadien pourra-t-il constater qu’en la matière, si on se compare, on ne se console pas nécessairement aux vues des programmes de soutien de revenu ailleurs dans le monde », a continué le porte-parole.

« Nous sommes en période de crise économique et sanitaire sans précédent. Les taux de chômage atteignent des sommets : des millions de travailleurs et de travailleuses restent sans emploi. Il ne faut laisser personne tomber entre les mailles du filet », a conclu Pierre Céré.

Rappelons que le CNC a mis en ligne une section spéciale de son site web d’informations sur les arrêts de travail, l’assurance-emploi et les programmes spéciaux, dont la Prestation canadienne d’urgence (PCU) : www.lecnc.com/covid-19-coronavirus

-30-

Source :

Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC)

Informations :

Pierre Céré, porte-parole, cell. : 514-606-4074

Courriel : cnc@lecnc.com